



ACADÉMIE
DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORIENTATION DES LYCEENS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Marie THOMAS Novembre 2021



ACADÉMIE
DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

➡ **ACCOMPAGNEMENT A
L'ORIENTATION AU LYCEE**



➡ **UN ACCES SIMPLE
ET TRANSPARENT
DANS LE SUPERIEUR**



- DEUX PROFESSEURS PRINCIPAUX VOUS ACCOMPAGNENT DANS L'ELABORATION DE VOTRE PROJET D'ETUDES.
- DURANT L'ANNEE DE TERMINALE, VOUS BENEFICIEZ DE DEUX SEMAINES DEDIEES A L'ORIENTATION.
- ET D'UN EXAMEN APPROFONDI PAR LE CONSEIL DE CLASSE DE VOTRE PROJET D'ORIENTATION.



UNE PLATEFORME pour formuler ses vœux :

« PARCOURSUP »

- **10 VŒUX MAXIMUM ET NON HIERARCHISES.**
- **AFFICHAGE DES ATTENDUS POUR REUSSIR
DANS LA FILIERE SOUHAITEE.**
- **PRISE EN COMPTE DU PROFIL DE CHAQUE
ELEVE ET DE SES CHOIX.**

LE CALENDRIER PARCOURSUP 2021-2022

CINQ PHASES

1- **Phase d'information** : ouverture du site d'information avec moteur de recherche des formations **21 décembre 2021**

2- **Phase des vœux** : du 20 janvier 2022 au 29 mars 2022

3- **Confirmation des vœux** : **07 avril** : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux.

4- **Réception et acceptation des propositions** :

À partir du 02 juin 2022

5- **Procédure complémentaire** :

A partir du 23 juin 2022

1- PHASE D'INFORMATION

Durant cette phase, vous pourrez, pour préparer votre projet d'orientation, vous informer, notamment en ligne sur le site Terminales2021-2022.fr, sur les sites de l'Onisep, et, sur la plateforme **PARCOURSUP**, dès son ouverture, le

21 décembre 2021.

Celle-ci vous proposera des informations précises et actualisées sur

- ♦ Les contenus des formations
- ♦ Les attendus
- ♦ Le nombre de places, les critères d'examen des dossiers
- ♦ Les taux de réussite et d'insertion des étudiants
- ♦ Les dates des journées portes ouvertes ou des périodes d'immersion. etc.

2 - PHASE DES VOEUX

Du 20 janvier au 29 mars :

- ♦ Création du dossier candidat sur Parcoursup.
- ♦ Saisie des vœux, jusqu'à **dix** selon le projet du lycéen, sans avoir besoin de les classer.
- ♦ Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir.

 **Mardi 29 mars** : dernier jour pour formuler les vœux

Jusqu'au 07 avril :

- ♦ Les professeurs renseignent les fiches Avenir avec leurs appréciations.
- ♦ Lors des **conseils de classe**, examen des vœux à partir d'une synthèse établie par les professeurs principaux.
- ♦ Le chef d'établissement émet un avis sur chaque fiche Avenir et les transmet aux établissements concernés.

 **Jeudi 07 avril** : dernier jour pour finaliser le dossier et confirmer chacun des vœux.

3 - PHASE DE RECEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du mardi 02 juin 2022,

- ♦ Publication des propositions d'admission sur la plateforme, au fur et à mesure de l'analyse des dossiers par les organismes de formation.
- ♦ Le lycéen prendra donc connaissance des réponses les unes après les autres.
- ♦ Dès qu'il recevra deux propositions, **il devra choisir entre les deux** et répondre



dans les délais indiqués par la plateforme.

En conséquence, si le lycéen obtient plusieurs réponses positives, il ne gardera, au final, que la proposition qu'il préfère.

3 - PHASE DE RECEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Quelles sont les réponses possibles de la part des établissements ?

Deux cas de figure :

↳ **Formations sélectives** :

Elles ont la capacité de refuser un candidat.

Le lycéen peut recevoir trois types de réponse :

« OUI »

« En attente d'une place »

« NON »

↳ **Formations non sélectives** :

Elles n'ont pas la possibilité de refuser un bachelier mais l'inscription pourra être conditionnée à l'acceptation d'un **parcours pédagogique adapté**.

Il peut, en conséquence, recevoir deux types de réponse :

« OUI »

« OUI, SI... »

« En attente d'une place »

Comment répondre aux propositions reçues ?

1) Si le lycéen reçoit au moins une proposition d'admission

- ♦ S'il n'a qu'une seule proposition (oui ou oui-si) ou il accepte ou il y renonce. **Attention il est essentiel que l'élève garde toujours un « OUI ».**
- ♦ S'il a plusieurs propositions, il doit en accepter qu'une seule parmi celles-ci et renoncer aux autres. (délai de réflexion=délai réponse plateforme)
- ♦ Pour les vœux en attente, il peut les garder ou y renoncer.

2) Si le lycéen ne reçoit que des réponses en attente... au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux des places se libéreront.

3) Si le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (ce qui suppose que l'élève n'a formulé que des vœux en formation sélective) : à partir du 23 juin le lycéen pourra formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la phase complémentaire. **Attention il ne pourra pas formuler des vœux déjà émis en phase principale. Ce ne seront que des vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.** A partir du 01 juillet, un lycéen toujours sans réponse pourra solliciter la CAES pour faire de nouvelles propositions de formation.

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ELEVE DE TERMINALE

Charlotte a fait huit vœux, tous confirmés (avant le 07 avril)

<u>Vœux de Charlotte</u>	REPONSES des Établissements le <u>02 juin</u>	<u>Réponses de Charlotte</u>
CPGE « A »	OUI (prop. d'admission) <i>Réponse avant le 07 juin</i>	RENONCE
BTS « B »	En attente d'une place	MAINTIENT
Licence « C »	OUI (prop. d'admission) <i>Réponse avant le 07 juin</i>	RENONCE
CPGE « D »	NON	-
Licence « E »	OUI-SI (prop. d'admission) <i>Réponse avt le 07 juin</i>	RENONCE
BUT « F »	OUI (prop. d'admission) <i>Réponse avant le 07 juin</i>	ACCEPTE
BUT « G »	En attente d'une place	MAINTIENT
CPGE « H »	En attente d'une place	RENONCE

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ELEVE DE TERMINALE

Le 07 juin, Charlotte a remonté toutes ses réponses.

État des vœux de
Charlotte au 07 juin :

Le 08 juin, Charlotte reçoit
une nouvelle réponse:

Réponses de
Charlotte :

BTS « B »	En attente d'une place	→	 idem	→	RENONCE
BUT « F »	Oui, proposition acceptée	→	 idem	→	RENONCE
BUT « G »	En attente d'une place	→	OUI Proposition d'admission	→	ACCEPTÉ

➡ Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du baccalauréat connus.



ACADÉMIE
DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCEDURE COMPLEMENTAIRE

A partir du 23 juin

- ♦ A partir du 23 juin, ouverture de la procédure complémentaire pour permettre aux élèves sans solution d'effectuer de nouveaux vœux sur des formations qui ont encore des places vacantes.
- ♦ **Mi-septembre 2022**, fin de l'affectation, inscription administrative et pédagogique.



ACADÉMIE
DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DES RESSOURCES NUMÉRIQUES
POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES LYCÉENS
VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA PLATEFORME

PARCOURSUP

www.parcoursup.fr

**Y consulter les formations par critères
ou via la carte interactive**



LYCEE A. DE SAINT-EXUPERY



ACADÉMIE
DE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

*« Que vos choix soient le reflet de vos espoirs et non
de vos peurs ».*

Nelson Mandela

